

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL67

présenté par  
M. Cavard

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 17, substituer aux mots :

« ou des douanes »,

les mots :

« , des douanes ou de l'administration pénitentiaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à permettre aux services de renseignement de l'administration pénitentiaire de recourir aux techniques de recueils utiles.